



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Ariège

Commune : Vals

Autres communes :

## R500

Appellation : Eglise Notre-Dame et croix de pierre

## Monument(s)

Appellation : Eglise Notre-Dame et croix de pierre

Protection : classement

Arrêté : classement le 19/11/1910

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 19 novembre 1910

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.